



## Comité syndical du 24 mars 2016

## **DELIBERATION N°16-014**

Objet: Adhésion à l'AVICCA

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON 113531bmy21	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
Syndicat Mixte Ouve	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
0 1 AVR. 2016	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
0 1 AVR. 2016	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

## Sont excusés:

Déléguée du Département du Val d'Oise
Délégué du Département du Val d'Oise
Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance :

notification:

M. Pierre-Edouard EON

## Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération n°15-008 relative à la délégation de compétences du Comité syndical au Président du Syndicat, Vu la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre le Département du Val d'Oise et le syndicat mixte,

Vu le rapport n°16-014,

Après en avoir délibéré : (97 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA);

DECIDE de verser à l'AVICCA la cotisation 2016 pour un montant ne pouvant dépasser 5 000 €;

DIT que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat mixte.

HOOSWAD son am Le Président

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON

G 1 AVR 2016 ( Jean-Louis DELAN

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

A RAIVÉE

8 AVR. 2016

BUREAU DU CONTROLE
DE LA LÉGALITÉ